

22^{ème} session du Groupe de travail de l'Examen périodique universel

(4-15 mai 2015)

Mongolie

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mardi 5 mai 2015 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation de la Mongolie.

La France salue la ratification par la Mongolie de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ainsi que la ratification par la Mongolie du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international sur les droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort.

La France salue également la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.

La France adresse les recommandations suivantes à la Mongolie :

- Envisager l'abolition en droit de la peine de mort, conformément au deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, que la Mongolie a ratifié.
- Garantir la liberté d'expression, y compris sur internet.
- Mettre en place des programmes de sensibilisation à l'intention des forces de police pour prévenir la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, ainsi que des mécanismes d'enquête efficaces pour lutter contre l'impunité dans ce domaine.
- Lutter contre toutes les discriminations, y compris celles fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Je vous remercie./.